

ARRETE N° 10/2018

portant permis de stationnement

Le Maire de DIEUE SUR MEUSE,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment les articles L2212-2 et L2213-1 ;
Vu le Code de la Route,
Vu le Code de la Voirie Routière,
Vu la demande de l'entreprise DEMENAGEMENTS BAUCHOT en date du 17 mai 2018 sollicitant l'autorisation d'occuper temporairement le domaine public le 4 juin 2018 devant le 8 rue du Monument pour le déménagement de Mme BOULANGEE Dominique,

ARRETE :

ARTICLE 1 : Le 4 juin 2018, l'entreprise DEMENAGEMENTS BAUCHOT est autorisée à stationner, de 7 h 30 à 17 h 30, un camion de déménagement de 19 tonnes devant le 8 rue du Monument.

ARTICLE 2 : Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :
stationnement : le stationnement de tout véhicule sera interdit rue du Monument du n° 6 au n° 12, sauf pour ceux de l'entreprise DEMENAGEMENTS BAUCHOT,
sécurité : les piétons seront invités à emprunter le trottoir d'en face.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera porté à la connaissance du public par l'apposition des panneaux et matériels de signalisation réglementaire, mis en place par l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 4 : Ampliation de cet arrêté sera adressée :
* à l'entreprise DEMENAGEMENTS BAUCHOT – 6 rue Goffin – 55400 ETAIN
* aux riverains de la portion de rue concernée
et affichée en mairie.

Fait à DIEUE SUR MEUSE le 28 mai 2018..

Le Maire,



Jean-Claude DUMONT.

